



La lettre de l'ONAGRI

Volume 4

Trimestre 2

Année 2018

www.onagri.tn



Comme le premier, ce second numéro de La Lettre est consacré aux échanges commerciaux des produits agroalimentaires entre la Tunisie et l'Union Européenne. Il traite en particulier les politiques commerciales de la Tunisie et de l'Union Européenne, et leurs effets sur les exportations de l'huile d'olive, principal produit exporté.

Les éclairages ainsi que les conclusions tenteront d'appuyer le processus de négociation sur l'ALECA dont le

second round vient d'avoir lieu le 28 mai 2018 à Tunis. Nous tenons à remercier notre partenaire, l'Observatoire Tunisien de l'Economie, de sa collaboration fructueuse qui permet d'enrichir notre contribution, ainsi que Prof. Samir Mili, éminent chercheur au CSIC, Madrid, spécialiste de l'économie de la filière huile d'olive pour sa coopération et la qualité de son article.

Enfin, nous resterons toujours à votre écoute pour mieux répondre à vos attentes et pour une éventuelle contribution à ce sujet.

Echanges commerciaux des produits agroalimentaires entre la Tunisie et l'Union Européenne

Sommaire

Articles.....	2
Evaluation de l'impact des politiques tunisiennes et européennes sur les exportations de l'huile d'olive tunisienne vers l'UE.....	2
Incidence des réformes des politiques agro-commerciales de l'Union européenne sur la filière oléicole tunisienne.....	12
Les comptes rendus	19
Atelier d'échanges sur les politiques de soutien au secteur agricole en Tunisie, en Egypte, en Turquie et en Europe. Ramada Plaza Gammarth-29 Mars.....	19
L'agriculture dans le cadre des négociations ALECA entre l'UE et la Tunisie, « Pour une agriculture durable et résiliente, écologiquement intensive et ancrée dans les territoires ».....	21
Valorisation des eaux d'irrigation par « Electromagnétisme et Magnétisme », 08 Mai 2018, Cité des Sciences.....	22
Economie et Valorisation des Eaux : Gouvernance et Options Techniques, 10 Mai 2018, Gammarth.....	23
Rendez-vous.....	24
Les parus de l'ONAGRI au cours du deuxième trimestre de l'année 2018.....	25

Evaluation de l'impact des politiques tunisiennes et européennes sur les exportations de l'huile d'olive tunisienne vers l'UE

Mme Jalila Bouhlila-Boudali et Mr Racem Ben Hmida - ONAGRI

Mme Jihen Chandoul et Mr Chafik Ben Rouine - Observatoire Tunisien de l'Economie

1. Introduction:

En raison de ses multiples propriétés bienfaitrices pour la santé humaine notamment des taux élevés en polyphénols ; la demande mondiale en huile d'olive n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Ainsi pour l'actuelle campagne 2017/18 ; il est prévu une hausse¹ de la consommation mondiale de ce produit de 8% par rapport à l'année précédente avec un volume estimé à 2950 mille tonnes. La production serait 3 271 mille tonnes soit 27% de plus par rapport à la campagne écoulée et les échanges extérieurs atteindraient 975 mille tonnes. Ces indicateurs ne pourraient qu'encourager les pays déjà producteurs à accroître davantage leur niveau de production pour répondre aux attentes d'utilisations mondiales mais aussi à inciter d'autres pays émergents à rentrer en compétition pour s'octroyer des parts de marché plus importantes à l'échelle internationale. Dans l'optique d'une telle concurrence les pays exportateurs ont fourni des efforts considérables pour améliorer leurs performances économiques et physiques de ce produit phare à travers des investissements conséquents, une qualité-spécifique, et surtout une législation leur permettant de réglementer leurs échanges potentiels avec leurs destinataires et leur conférant plus d'aisance aussi bien en qualité d'exportateur que d'importateur.

La Tunisie et son principal partenaire dans ce domaine l'Union Européenne n'ont pas échappé à cette démarche multipliant chacun en ce qui le concerne les appuis institutionnels et de soutiens via la création de fonds, d'organismes d'appui, de barrières douanières et non tarifaires pour promouvoir leur filière huile d'olive à l'échelle internationale.

L'objectif de l'article est d'évaluer l'impact des politiques tunisiennes et européennes sur les exportations de l'huile d'olive tunisienne vers l'UE.

2. Analyse de politiques de la Tunisie et de l'Union Européenne vis-à-vis des exportations

2.1 Politique de la Tunisie

Considérée comme une importante source de devises, la politique de la Tunisie a consisté dès le départ à privilégier l'exportation de l'huile d'olive et à importer les huiles de graines en substitution pour le marché local en leur accordant une subvention pour préserver le pouvoir d'achat du consommateur. Néanmoins de profondes mutations ont accompagné l'histoire de la politique de commercialisation de l'huile d'olive en Tunisie qui a alterné entre libéralisme et protectionnisme (libéralisation totale ou raisonnée, situation de monopole, régulation des prix, etc.) selon le degré d'intervention ou de désengagement de l'Etat à savoir :

- De 1956 à 1962 : Politique libérale avec un marché inégal en faveur d'une minorité d'industriels et de commerçants qui avaient le pouvoir de fixer les prix et une part de consommation locale assez élevée (de l'ordre 45%) d'où des oléiculteurs défavorisés et la nécessité de plus d'équité via l'intervention de l'Etat.

- De 1962 à 1994 : Dates de création de l'ONH² et de fin de son monopole. L'ONH intervient à tous les niveaux : Achat de l'huile d'olive, gestion des stocks, fixation des prix, exportation, régulation du marché et importation de l'huile de graine en substitution de l'huile d'olive pour la consommation locale à l'exception de la période 1967 -1970 où l'avènement des coopératives a temporairement modifié le rôle de l'ONH qui

¹Source : Conseil Oléicole International (COI)

²Office National de l'Huile (ONH) http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/dds/cgi-bin/tarchap?Lang=FR

avait été alors limité à l'importation des huiles de graines.

- De 1994 à 2002 : Libération raisonnée du marché en confiant plusieurs tâches aux privés notamment la collecte et l'exportation qui étaient jusque-là assurées par l'ONH lequel continue cependant à exporter et à intervenir par un prix de déclenchement au début de chaque campagne pour garantir un minimum de revenu aux oléiculteurs.

- A partir de 2002: Désengagement de l'Etat et libération totale du marché avec élimination du prix de déclenchement. L'ONH intensifie son action dans la commercialisation de l'huile.

- En 2012 L'ONH déclenche un prix d'intervention à la demande des intervenants de la filière qui réclament des garanties en raison des problèmes de commercialisation internationaux engendrés par la crise économique et financière mondiale de 2008. La politique des prix de l'Etat « n'est pas claire³ » mais l'Etat doit veiller aux intérêts des producteurs et des consommateurs

En 1994, la libéralisation de la filière a été entamée suite au processus d'adhésion de la Tunisie à l'OMC qui avait alors réclamé la libéralisation des échanges commerciaux. L'implication des privés dans la collecte et l'exportation de l'huile d'olive a par la suite incité les oléiculteurs à moderniser leur système de production pour répondre aux normes internationales. L'huile d'olive conditionnée et bio bien qu'encore insuffisantes ont acquis des parts plus élevées au niveau des exportations de la Tunisie. De nouvelles destinations ont fait leur apparition (USA, France, Japon...) tout en gardant les marchés traditionnels européens dont les importations obéissent à des dispositions réglementaires spécifiques établies par l'Organisation Commune des Marchés de l'huile d'olive et des Olives de tables selon trois types de régimes : le régime normal, le régime préférentiel (contingents) et le régime de trafic de perfectionnement actif (TPA). Malgré leurs avantages, ces régimes contiennent toutefois certaines clauses de sauvegarde ou restrictives de protection soit i) l'imposition d'un droit additionnel en cas de dépassement d'un prix de seuil, ii) l'exclusion totale ou partielle du régime TPA, iii) l'obtention de certificats d'importation.

2.2 Politique de l'Union Européenne

La politique de l'Union Européenne (UE) concernant ses importations d'huile d'olive est régie depuis 1966 par des dispositions réglementaires fixées par l'UE. Ces différents règlements précisent les conditions d'importation de l'huile d'olive en fonction du marché communautaire et des producteurs européens, de l'élargissement de l'UE (et notamment l'intégration de pays producteurs d'huile d'olive au sein de l'UE tels que le Portugal, l'Espagne et la Grèce en 1986), et enfin en fonction des différents engagements avec l'Organisation Mondiale du Commerce (accords OMC). L'objectif principal de ces règlements est de protéger le marché communautaire, les producteurs européens et renforcer la compétitivité des exportateurs européens. Par conséquent, les importations d'huile d'olive et en l'occurrence l'huile d'olive tunisienne sont une variable qui dépend des conditions du marché oléicole au sein de l'UE.

Ainsi posés les objectifs de la politique de l'UE concernant le marché de l'huile d'olive, cela permet de mieux évaluer la politique de l'UE vis-à-vis de la Tunisie concernant le commerce de l'huile d'olive. En analysant les différents accords commerciaux entre la Tunisie et l'Union Européenne depuis 1969, qui ont mis en place des mesures pour favoriser l'exportation de l'huile d'olive tunisienne au sein de l'UE, on constate que, malgré une évolution ayant offert à la Tunisie de meilleures opportunités d'exportations, les différents mécanismes de ces accords commerciaux traduisent effectivement une politique protectionniste :

- De 1966 à 1987 : une politique commerciale protectionniste basée sur le mécanisme des prix.

³Elfkih S. Economie agricole et stratégie de développement

L'accord d'association entre la Tunisie et la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1969 puis l'accord de coopération en 1976 accorde à la Tunisie un abattement de 0,5 Ecu/100kg c'est-à-dire abattement de 5 unités de compte pour 100kg pour l'exportation d'huile d'olive non raffinée. La Tunisie bénéficie de cet abattement à condition que le prix de l'huile d'olive importée respecte le prix de seuil fixé par règlement. En effet, pour stabiliser les prix, notamment les prix de l'huile d'olive importée, les instances européennes fixent un prix de seuil, qui est le prix minimum que les produits importés doivent atteindre à la frontière de la Communauté. Ce prix seuil est calculé de façon à ce qu'aucune marchandise importée ne puisse être vendue sur les marchés de consommation communautaire à un prix inférieur au prix indicatif (qui est la limite supérieure de la fourchette de fluctuation des prix à la production). La CEE régule ainsi le secteur des matières grasses au sein de la Communauté Economique Européenne en prenant des mesures protectionnistes par les prix pour protéger ses agriculteurs.

- De 1987 à 2001 : une politique commerciale protectionniste adaptée aux nouvelles conditions du marché oléicole européen (mise en place d'un contingent d'exportation soumis à droits de douanes réduits)

L'intégration au sein de la CEE de pays producteurs d'huile d'olive, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, change la donne et l'accord de coopération entre la Tunisie et la CEE est complété par un protocole additionnel. Ce dernier accorde un contingent de 46 000 tonnes soumis à un prélèvement préférentiel égal à la différence entre le prix de seuil et le prix CAF⁴. Ce prélèvement est fixé en fonction des conditions du marché oléicole au sein de la CEE. L'accord euro-méditerranéen entre la Communauté Européenne (CE) et la Tunisie de 1998 dans son Protocole n°1 relatif au régime applicable à l'importation dans la Communauté des produits agricoles originaires de Tunisie maintient ce contingent d'exportation avec un prélèvement préférentiel fixé à 7,81 Ecu/100 kg. Ce régime est maintenu jusque fin des années 2000 avec une disposition permettant à l'UE de mettre en place des mesures protectionnistes si cela porte préjudice à l'équilibre du marché au sein de l'UE.

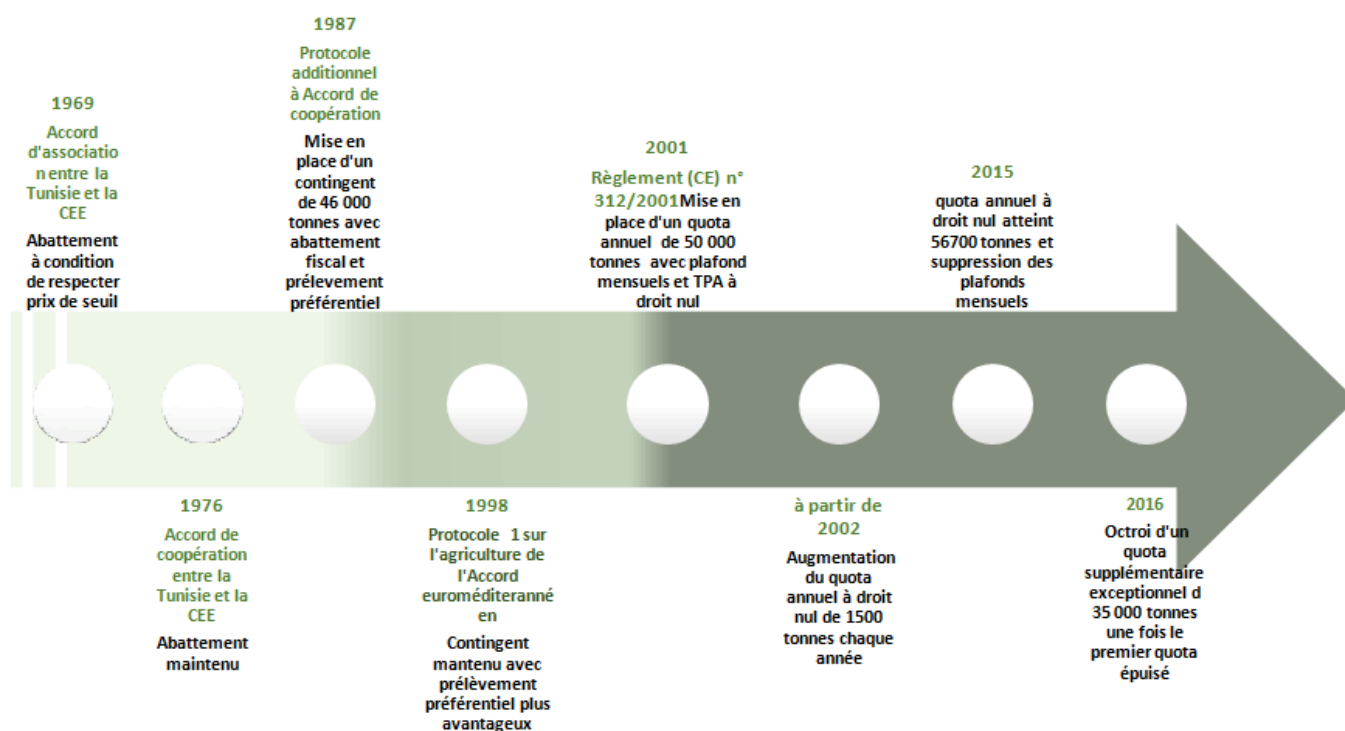
- Depuis 2001 : Un régime d'exportation plus libéralisé à travers la mise en place d'un quota ainsi qu'un régime de perfectionnement actif (TPA) totalement exonéré de droit de douane tout en maintenant des mesures protectionnistes qui limitent les exportations tunisiennes.

De nouvelles négociations suite à l'application des accords de l'OMC de 1995 sur l'agriculture ont permis à la Tunisie de bénéficier à partir de 2001 d'un contingent de 50 000 tonnes exonéré de droits de douane d'une part et d'autre part du régime de trafic de perfectionnement actif (TPA) également exonéré des droits de douanes. Le TPA permet à des industriels européens d'importer de l'huile d'olive originaire de Tunisie, en franchise de droits de douane, mais sous la condition d'exporter hors de l'Union européenne des tonnages d'huile équivalents. En général, les industriels européens ont recours à ce régime lorsque leur production ne leur permet pas de satisfaire les marchés d'exportation ou pour améliorer la compétitivité. Dans le cadre du TPA, l'UE s'accorde la possibilité de supprimer en partie ou totalement ce régime pour protéger son marché (article 13 du règlement 865/2004). Or, il est à noter qu'une grande partie des exportations tunisiennes sont réalisées sous le régime de TPA.

⁴Prix d'un bien à la frontière du pays importateur incluant le coût, assurance et fret (CAF).

Le contingent de 50 000 tonnes exonéré de droits de douane a augmenté depuis 2001 pour atteindre 56 700 tonnes en 2015, en l'occurrence suite à l'élargissement à l'Est de l'Union Européenne en 2004. Par ailleurs, dans le cadre de ces avantages négociés qui ont contribué à augmenter les exportations tunisiennes vers l'Union Européenne, cette dernière a mis en place des mesures protectionnistes afin de protéger son marché communautaire. Ainsi, l'UE a mis en place un calendrier d'exportation par des limites de plafonds mensuels (1000 tonnes pour chacun des mois de janvier et février, de 4000 tonnes pour le mois de mars, de 8000 tonnes pour le mois d'avril et de 10000 tonnes pour chacun des mois de mai à octobre). L'UE a également modifié en 2015 les plafonds mensuels (9000 tonnes pour chacun des mois de février et de mars et 8000 tonnes pour chacun des mois d'avril à octobre) puis les a supprimés en novembre 2015. En 2016, l'UE a accordé un quota supplémentaire exceptionnel de 35 000 tonnes exonéré de droits de douanes sur deux ans (2016 et 2017) à utiliser une fois le premier quota épuisé. Or, seulement 7,3% du quota promis de 35000 tonnes a effectivement été utilisé en 2016 et 0% en 2017⁵. En effet, la dérégulation des contingents mensuels a rendu plus opaque et moins prévisible l'utilisation effective des licences d'importations pour les exportations tunisiennes sans droit de douanes sur le marché européen.

Récapitulatif de l'évolution des principaux régimes d'exportation d'huile d'olive accordée à la Tunisie par de l'UE :

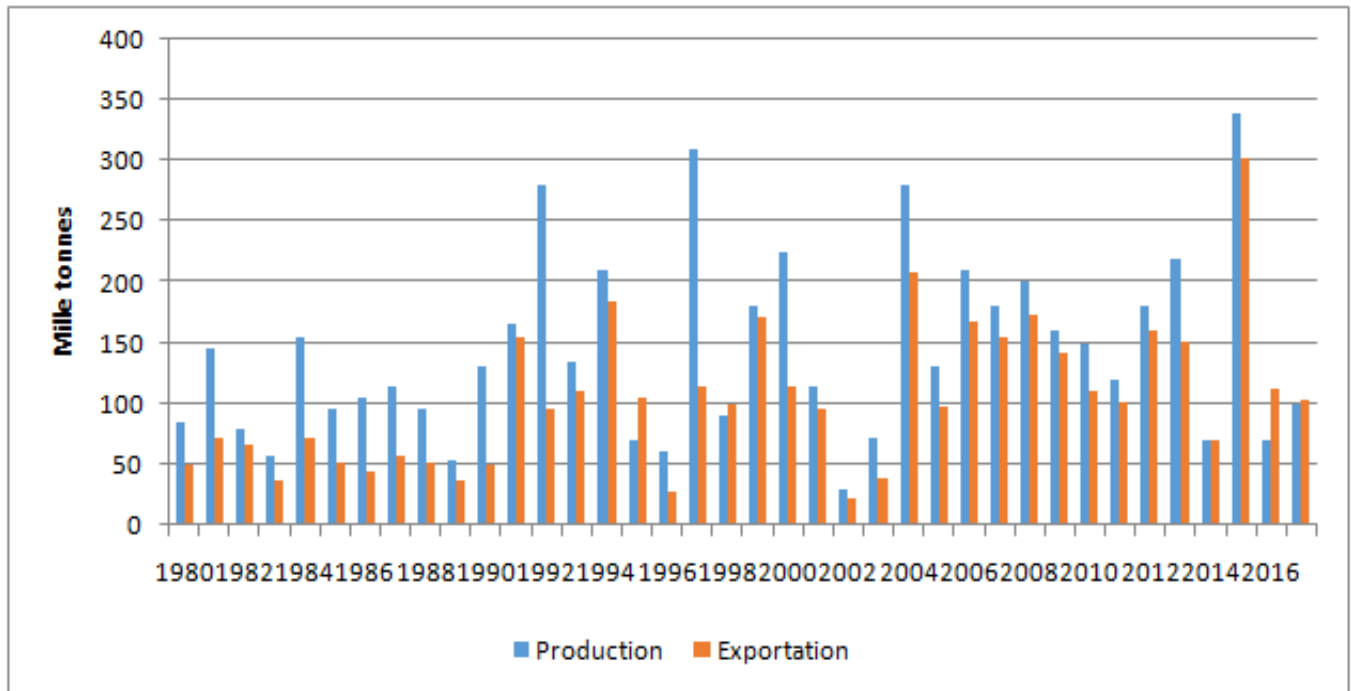


⁵Chafik Ben Rouine, « bilan du soutien européen temporaire aux exportations d'huile d'olive tunisienne », mars 2018.

3. Impact des politiques sur les exportations

-A partir de 1991 les productions et les exportations ont observé une tendance haussière et l'effort d'exportation s'est amélioré. Néanmoins les rares chutes de production ont été l'œuvre des aléas du climat notamment la sécheresse principalement en 2002. (cf figure1). Le niveau de production de la campagne oléicole conditionne fortement celui des exportations.

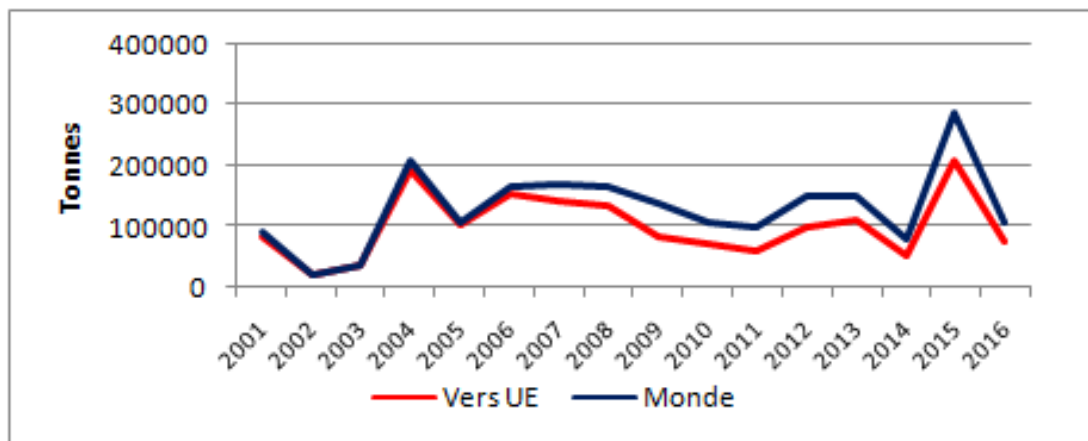
Fig1 : Evolution des exportations et des productions de l'HO de la Tunisie.



Sources : INS-MARHP ⁶

-A partir de 2006, la Tunisie a diversifié ses destinations hors UE avec un écart entre les exportations à destination de l'Europe et les exportations totales de la Tunisie qui s'est davantage creusé les années d'après (cf figure 2) et des parts en volume en baisse (cf figure3).

Fig2 : Les exportations de l'HO Tunisienne totales (Monde) et vers l'U.E

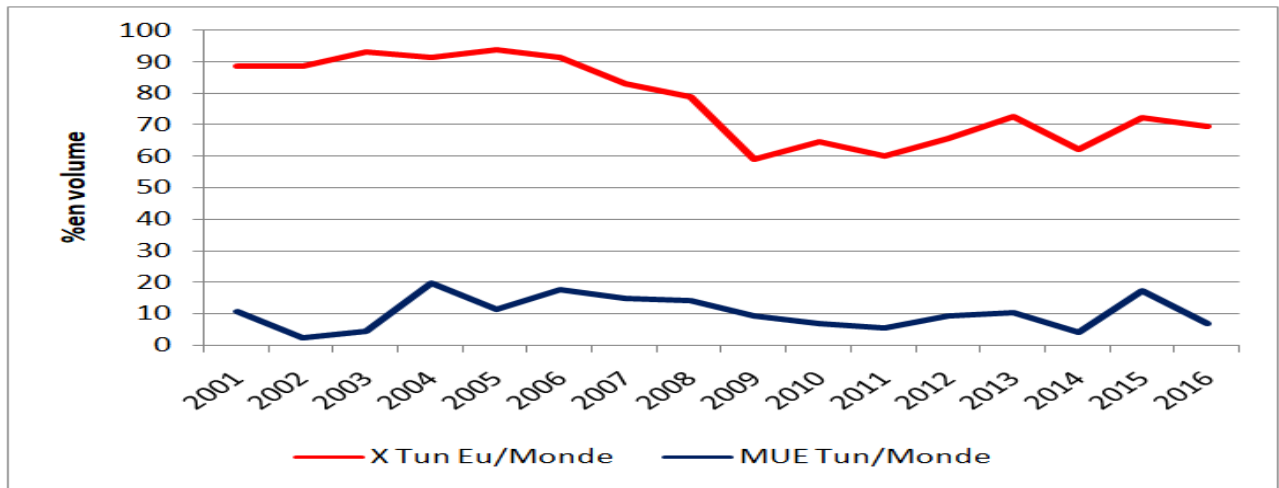


Sources : Trade Map-INS

⁶Institut National de la Statistique (INS)-Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP).

- Sur la période 2001-2016, une moyenne de 77% des parts en volume des exportations de la Tunisie vers l'UE correspond à une moyenne de 11% des importations UE en provenance de la Tunisie par rapport aux Importations européennes totales de l'huile d'olive. En valeur ces parts ont respectivement une moyenne de 75% pour la Tunisie qui correspond à 9% pour l'UE (cf figure 3).

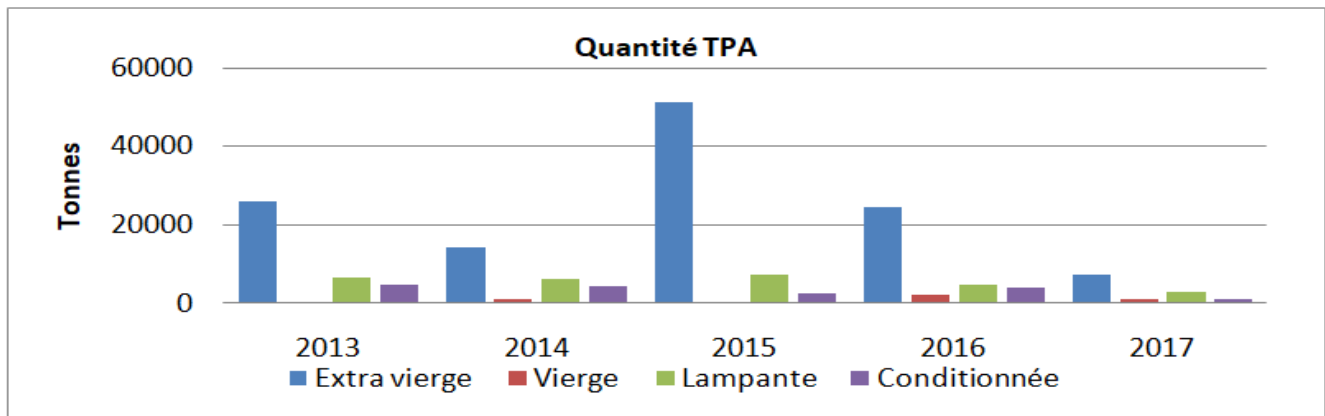
Fig3 : Parts des exportations de l'HO de la Tunisie vers l'UE par rapport à ses exportations totales en HO et des importations européennes de l'HO en provenance de Tunisie par rapport à ses importations totales.



Source : Trade Map

- Durant la période 2013-2016 ; la Tunisie a exporté plus de volumes d'huile d'olive Extra vierge sous le régime du TPA que sous le régime des contingents (cf figures 4 et 5). Ceci a été constaté depuis 2002. En effet, de « 2002 à 2006, 71.5% des importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers ont été réalisées en régime TPA. 70% de ces importations sont originaires de la Tunisie qui représente le premier fournisseur. La Turquie est le deuxième fournisseur avec 21% et le Maroc est le troisième avec 7%. Au cours des années 2007 et 2008, 83.7% des importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers ont été réalisées en ce régime. Elles proviennent essentiellement de la Tunisie (84.4%) »⁷.

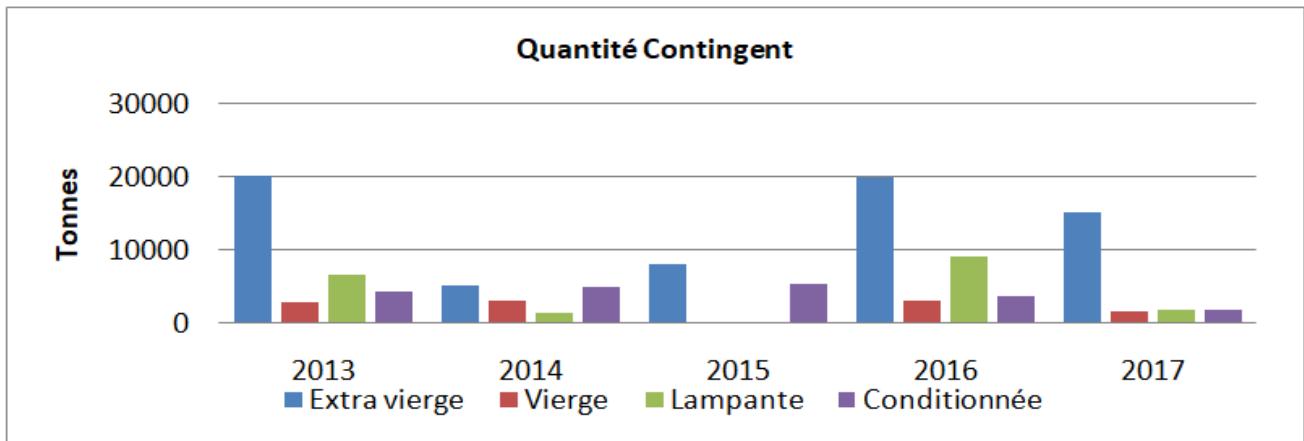
Fig 4- Fig5 : Volumes exportés respectivement selon les régimes TPA et préférentiel.



⁷Performances à l'exportation de l'huile d'olive en Tunisie: évolution récente et perspectives

Boubaker KARRAY avec la collaboration de Fatma KANOUN- Commission européenne. Statistiques du commerce Extérieur : EUROSTAT

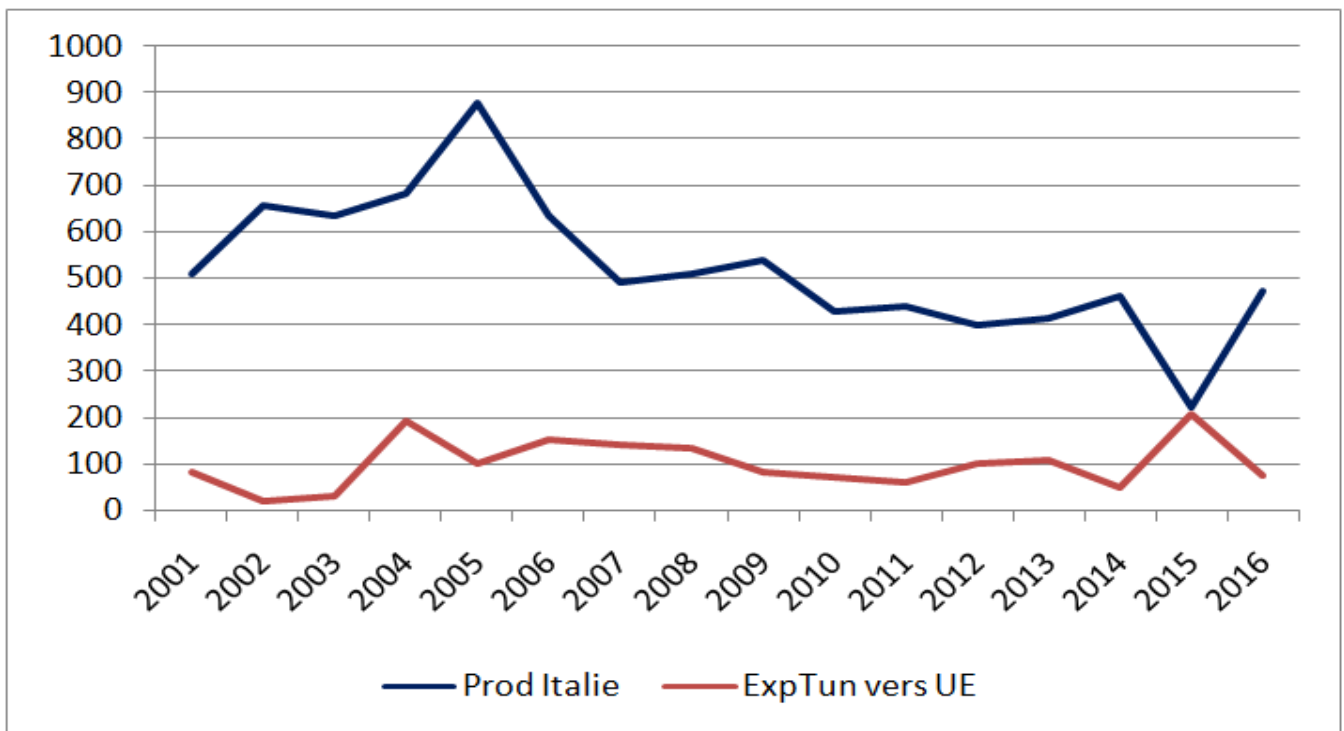
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/external_trade/



Source : MARHP

- L' on observe (cf figure 6) que les exportations tunisiennes de l'huile d'olive vers l'UE et les productions de l'Italie évoluent généralement en sens inverse ce qui mène à penser que les opportunités d'exportation de la Tunisie dépendent principalement de la volatilité de la production en Italie. Cette observation est largement confirmée en 2015 où la chute de production en Italie a été compensée par les importations de la Tunisie ce qui peut expliquer le recours plus accentué au régime TPA cette année (cf figure 4).

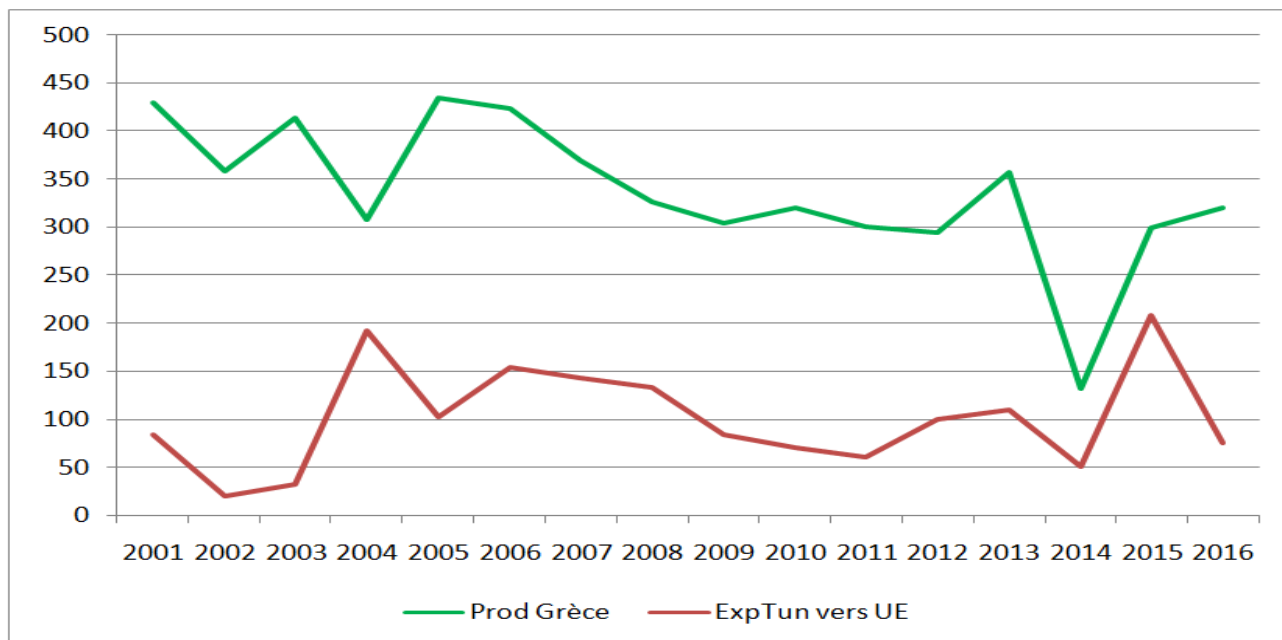
Fig 6 : Evolution des exportations Tunisiennes vers l'UE (28) et de la production de l'HO de l'Italie .



Sources : Trade Map-COI

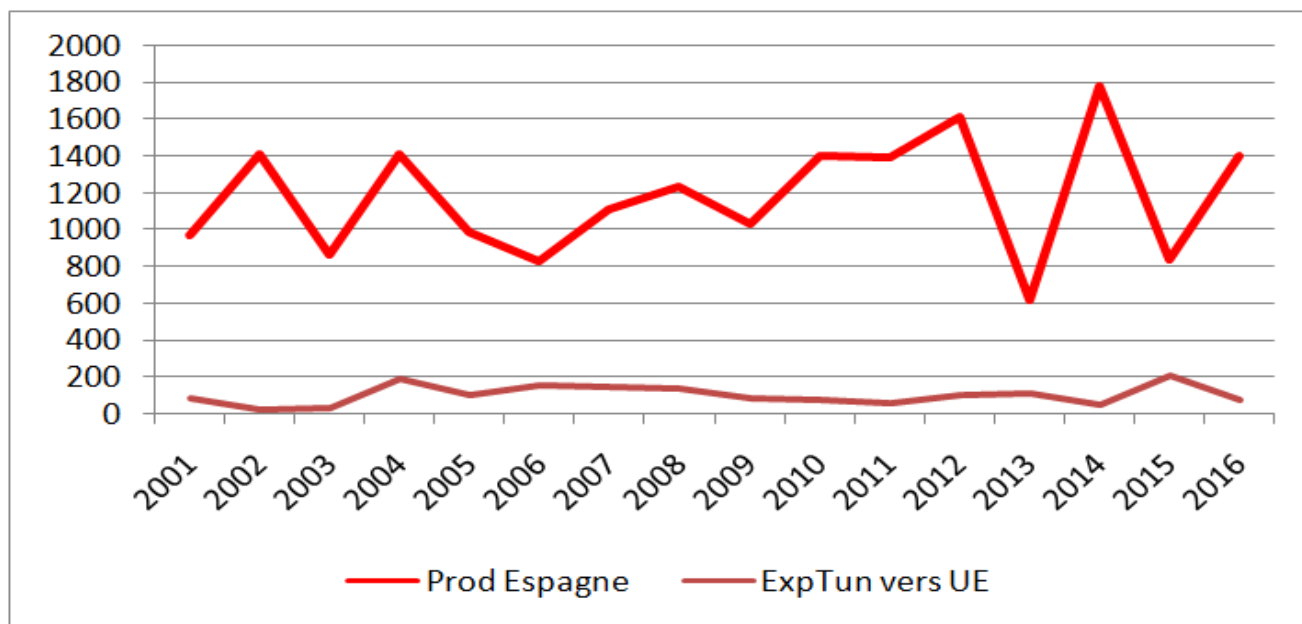
- Cette évolution en sens inverse est également observée de 2002 à 2005 avec la Grèce (cf figure 7) et en 2015 avec l'Espagne (cf figure 8).

Fig 7 : Evolution des exportations Tunisiennes vers l'UE (28) et de la production de l'HO de la Grèce.



Sources : Trade Map-COI

Fig 8 : Evolution des exportations Tunisiennes vers l'UE (28) et de la production de l'HO de l'Espagne.



Sources : Trade Map -COI

4. Conclusions

Les politiques suivies par la Tunisie d'une part et l'UE d'autre part en matière de commercialisation de l'huile d'olive indiquent que les deux parties oeuvrent en sens contraire à travers un climat propice aux exportations pour la Tunisie (incitations aux exportations par la création de fonds et d'organismes facilitateurs, importation d'huiles végétales de substitution pour la consommation locale, libéralisation de la filière, amélioration de la qualité etc...), et une réglementation « sur mesure » pour l'UE lui permettant d'agir (faire pression) selon ses propres conditions sur le marché de l'huile d'olive entre les deux rives de la méditerranée à savoir :

- Protectionnisme de l'UE pour un produit concurrentiel pour protéger ses producteurs, exportateurs et marché européen à travers un régime d'exportation qui maintient des mesures protectionnistes (mécanisme de prix de seuil, droits de douane bien que réduits, plafonds mensuels ect.)
- Les importations de l'huile d'olive tunisienne sous le régime du TPA sont certes en franchise de douane mais elles sont destinées à satisfaire des marchés d'exportations européens (donc caractère aléatoire des achats) et à améliorer la compétitivité externe des commerçants européens.
- Exportations tunisiennes qui ont augmenté à la faveur de l'effort d'exportation national, un meilleur régime d'exportation malgré les mesures protectionnistes mais qui dépend du marché oléicole UE (variable en fonction de la production Européenne).
- Evolution qui a ouvert plus d'opportunités d'exportations pour augmenter les ressources en devises mais qui demeure à faible valeur ajoutée. En outre, l'effort politique pour renforcer les exportations du conditionné entamé en 2004 devrait être renforcé avec mention des origines géographiques du produit en citant le pays producteur.
- Politique nationale qui a soutenu l'effort d'exportation à travers une libéralisation progressive mais qui fait face aux mesures protectionnistes malgré un discours de l'UE de « soutien » aux exportations tunisiennes.
- Au vu de l'évolution du régime d'exportation, des quantités effectives du quota exonéré et du dernier bilan du quota exonéré (2017), l'UE compte maintenir cette politique protectionniste, ainsi la Tunisie a tout intérêt à renforcer sa politique de diversification de ses clients et à s'orienter davantage vers l'huile d'olive conditionnée.

Dans un futur non lointain la Tunisie devra par ailleurs compter avec de nouveaux concurrents qui ont d'ores et déjà entamé des programmes de plantations d'olivier à huile (notamment les USA, la Turquie etc..) qui sont à la fois de grands consommateurs et de potentiels grands producteurs et exportateurs.

5- Sources / références

Accord d'association entre la Tunisie et la CEE, 1969

Accord de coopération entre la Tunisie et la CEE, 1976

Protocole additionnel à l'accord de coopération entre la Tunisie et la CEE, 1987

Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et la Tunisie et son Protocole n°1 relatif au régime applicable à l'importation dans la Communauté des produits agricoles originaires de Tunisie

Règlement (CE) n°1918/2006 de la Commission du 20 décembre 2006 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires en ce qui concerne l'huile d'olive originaire de Tunisie

Règlement (CE) n°865/2004 du Conseil du 29 avril 2004 portant organisation commune des marchés dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table

Règlement (CEE) n° 827/6portant organisation commune des marchés dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table

Règlement n° 136/66/CEE du Conseil du 22 septembre 1966 portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses

Règlement (CE) n°312/2001 de la Commission du 15 février 2001 portant modalités d'application pour l'importation d'huile d'olive originaire de Tunisie

Règlement (UE) 2016/580 du Parlement européen et du Conseil du 13 avril 2016 concernant l'instauration de mesures commerciales autonomes d'urgence en faveur de la République tunisienne

Belhadj S. Les relations commerciales entre la Tunisie et l'UE : Impact de l'institution de la zone de libre échange sur la demande d'importation et l'offre d'exportation des dattes, des agrumes et de l'huile d'olive. In : Laajimi A. (ed.), Arfa L. (ed.). Le futur des échanges agroalimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la mondialisation et les défis de la compétitivité. Zaragoza : CIHEAM, 2001. p. 17-27 (Cahiers Options Méditerranéennes ; n. 57)

Boudiche S., Bornaz S., Kachouri F., La compétitivité du secteur de l'huile d'olive en Tunisie :prix, qualité et avantage concurrentiel national, NEW MEDIT N. 4/200

El Fékih S., Commercialisation de l'huile d'olive Tunisienne Institut de l'Olivier SMA Medfood2012 Forum Scientifique

KarrayB., Le marché européen de l'huile d'olive : Mécanismes de gestion et implication sur la position concurrentielle des pays exportateurs, NEW MEDIT N. 1/2004

Karray B., Kanoun F., Potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen : une étude Delphi, ocl-journal.org, 2014

Karray B., Kanoun F., Performance à l'exportation de l'huile d'olive en Tunisie : évolution récente et perspectives Conseil Oléicole International (Avril 2018)

Incidence des réformes des politiques agro-commerciales de l'Union européenne sur la filière oléicole tunisienne

Samir Mili

CSIC, Madrid

Résumé

La présente contribution explore les réformes récentes des politiques agricoles et commerciales de l'Union européenne (UE) affectant l'huile d'olive, ainsi que leurs impacts sur la filière oléicole en Tunisie et dans le contexte plus large des pays du sud de la Méditerranée (PSM). Les dernières réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) ont changé la forme dont le soutien au secteur oléicole est octroyé mais elles n'ont pas modifié en substance la magnitude des subventions. Ces aides provoquent à l'extérieur des distorsions de la compétitivité des autres pays producteurs qui n'ont pas les moyens d'aider leurs producteurs de façon similaire, comme le cas de la Tunisie. Par ailleurs, les réformes successives des politiques commerciales européennes ont contribué de manière décisive à la libéralisation tarifaire des échanges dans l'espace euro-méditerranéen, tout en intensifiant la dynamique asymétrique entre les deux rives. Nous estimons que les vrais enjeux futurs pour augmenter les exportations tunisiennes, et des PSM en général, sont plutôt liés aux mesures non-tarifaires, aux politiques de facilitation du commerce, et à la rationalisation de la chaîne de valeur oléicole.

1. Introduction

L'UE est l'acteur principal du marché mondial de l'huile d'olive, accaparant environ 75% de la production mondiale, 70% de la consommation mondiale et 50% des échanges internationaux. Pour des raisons économiques, sociales, culturelles et environnementales, le secteur oléicole a traditionnellement profité en Europe d'un fort soutien public. A l'heure actuelle, le marché oléicole européen est conditionné par plusieurs politiques publiques : la PAC, les politiques environnementale, fiscale, commerciale, de concurrence, de sécurité sanitaire et des consommateurs, et de recherche et innovation, principalement. Parmi ces politiques, la PAC est sans doute la plus influente. Pour la Tunisie et les autres PSM, les politiques commerciales dans le cadre du partenariat Euromed ont également une importance capitale. Le but de cette contribution est d'offrir une analyse des principales composantes des réformes récentes de la PAC et des politiques commerciales de l'UE affectant le secteur oléicole, et d'évaluer leurs effets réels ou potentiels sur la filière dans la région méditerranéenne, et particulièrement en Tunisie.

2. Soutien public et réformes de la PAC

Du point de vue de l'importance du soutien public, le secteur de l'huile d'olive est une exception dans l'agriculture méditerranéenne de l'UE du fait qu'il reçoit des niveaux de soutien largement supérieurs aux accordés à tous les autres produits méditerranéens pris individuellement. Nos calculs de l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP)¹ communautaires de l'huile d'olive révèle que pour la période 2006-2014 celui-ci a atteint en moyenne 27% des recettes brutes des oléiculteurs en Espagne, 38% en Italie et 50% en Grèce². Ce qui situe ce produit à des niveaux de soutien accordés uniquement aux produits continentaux de l'UE, c'est-à-dire à des niveaux maximums de protection.

¹Indicateur employé par l'OCDE pour estimer le soutien à l'agriculture (voir OECD, 2010). L'ESP représente la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature (i.e. incluant les aides directes et indirectes ou implicites, ainsi que les mesures éventuelles créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière), leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. L'ESP en % est le rapport entre la valeur de l'ESP et la valeur des recettes brutes des producteurs - RBP (y compris le soutien) multiplié par 100: $ESP \% = (ESP/RBP)100$.

²Des estimations présentées par la Commission européenne pour la période 2006-2009 donnent des résultats similaires (EC, 2012).

Bien que vitales pour la compétitivité et le maintien en place d'une bonne partie de l'oléiculture européenne, ces aides provoquent des distorsions au niveau de la compétitivité internationale, spécialement pour la Tunisie et le reste des PSM qui sont les autres producteurs importants mais qui n'ont pas les moyens financiers de l'UE pour soutenir leur production oléicole à ce niveau. Ces pays ne peuvent pas donc profiter pleinement de leurs avantages comparatifs dans ce domaine, ce qui entraîne une contribution sous-optimale du secteur au revenu agricole, à l'emploi et au développement rural.

Les réformes de la PAC de 1992 (dite de Mc Sherry), de 1999 (Agenda 2000) et de 2004 ont poursuivi les mêmes objectifs : renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne, garantir le revenu des agriculteurs, intégrer les nouveaux États membres, préserver l'environnement, et augmenter la conformité aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). La réforme de 2004 a tout de même apporté deux nouveautés fondamentales: le découplage des aides para rapport à l'activité de l'exploitation et leur conditionnalité au respect de certaines normes en matière d'environnement et de santé publique (Mili et al., 2017). Dans le secteur de l'huile d'olive le découplage était total (100%) et ce dans tous les pays concernés. Ces paiements découplés (dits également droits à paiement unique) à l'huile d'olive sont considérés dans les règles de l'OMC comme sans effets de distorsion sur les échanges, étant ainsi classées dans la Boîte verte³.

La dernière réforme de la PAC 2014-2020 (EC, 2013a), en vigueur depuis 2015, s'inscrit également dans la continuité de ses précédentes et plus largement dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 »⁴. Cependant, elle apporte des nouvelles mesures pour i) améliorer la redistribution et la convergence interne (dans les pays) et externe (entre les pays) des aides, ii) instaurer le verdissement qui est, pour l'instant, non applicable à l'olivier, iii) favoriser les jeunes agriculteurs, iv) augmenter le soutien à la durabilité, à la provision des biens publics (biodiversité, changement climatique) et au développement rural, v) rééquilibrer le pouvoir de marché sur la chaîne alimentaire. L'implémentation de ces mesures dépend décisivement des modalités pratiques instrumentées au niveau national, vu la grande flexibilité accordée aux États membres pour leur mise en œuvre.

De point de vue de la concurrence internationale, l'impact de la nouvelle réforme demeure, au total, potentiellement intact, puisque le soutien réel change de forme mais pas de magnitude. En conséquence, la réduction effective des aides communautaires et leur rééquilibrage au niveau international moyennant l'introduction de davantage de cohérence dans les politiques serait probablement l'un des enjeux majeurs des prochaines négociations des dispositions touchant la politique oléicole internationale.

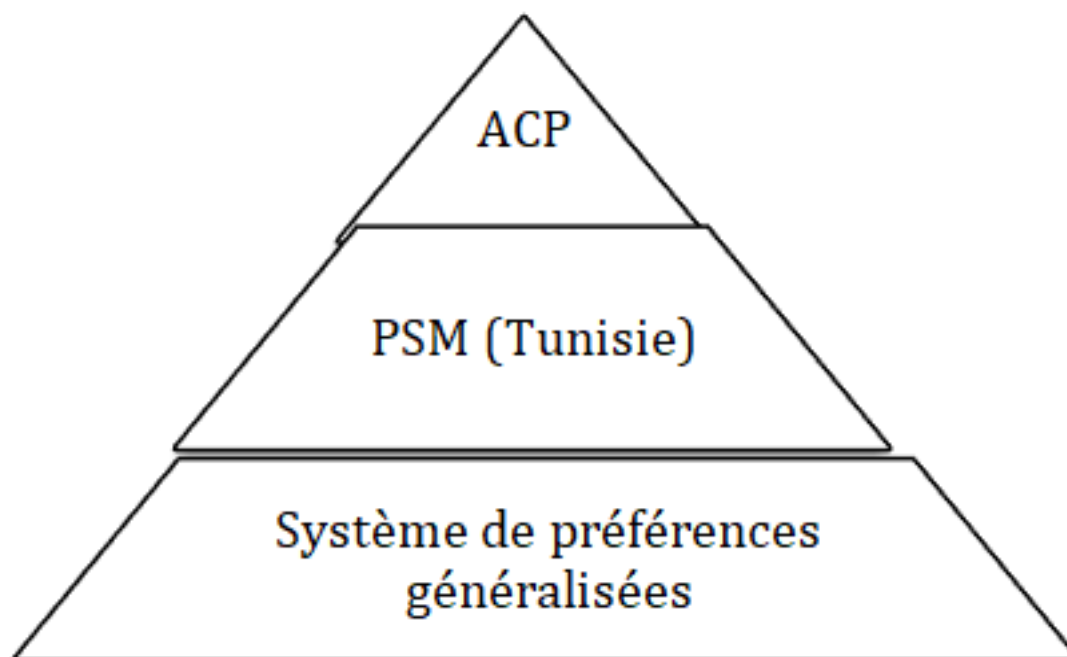
3. Impacts des politiques commerciales

Les politiques commerciales de l'UE ont joué un rôle déterminant dans le processus d'ouverture commerciale progressive de l'économie tunisienne y compris le secteur oléicole. Comme pour les autres PSM, les relations commerciales euro-tunisiennes sont gouvernées par la politique européenne de voisinage. Dans le cadre de cette politique, l'UE accorde aux PSM un système de préférences commerciales dont le statut est situé entre les préférences accordées aux pays ACP – Afrique, Caraïbes, Pacifique (préférence maximale) et le système de préférences généralisées. La figure 1 offre une représentation pyramidale des avantages commerciaux EU-PSM incluant la Tunisie. La qualité des préférences augmente ou diminue en fonction de la marge de préférence, la couverture de produits, la stabilité, les règles d'origine, et les clauses de sauvegarde.

³Pourtant, de nombreuses études indiquent qu'en réalité ces subventions entraînent des effets distorsifs sur la production et les échanges (e.g. Hepburn and Bellmann, 2014; Das, 2016). Le concept des aides découplées repose sur l'idée que dans des marchés en équilibre le prix est égal au coût marginal, et comme les aides découplées ne changent pas le coût marginal, on pouvait ainsi en même temps laisser le marché déterminer le volume de production et moduler les revenus agricoles au moyen des subventions (Josling, 1974). Ce raisonnement étant parfaitement correct en cas d'équilibre statique, dans la réalité (dynamique) il est bien connu que le coût marginal n'est pas indépendant du revenu dont le niveau induit des investissements (ou desinvestissements) qui modifieront le coût marginal dans un sens ou dans l'autre, et donc la production. En outre, dans la pratique, le coût marginal est souvent égal au prix attendu qui n'est pas toujours égal au prix effectivement reçu par le producteur, qui doit gérer les risques associés à cette différence de prix. Mais les subventions changent la situation financière des producteurs et, en conséquence leur rapport au risque, et ainsi la production et les échanges.

⁴Cette stratégie fixe cinq objectifs à atteindre au niveau européen d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie.

Figure 1 : Pyramide des préférences commerciales (Persson and Wilhelmsson, 2007).



Comme résultat de cette politique commerciale, à l'heure actuelle environ 95% des exportations d'huile d'olive des PSM vers l'UE se pratique en libre échange (hors-taxe), soit à travers les contingents tarifaires (l'UE accorde des contingents à plusieurs pays mais seulement le quota tunisien est significatif : 56.700 tonnes⁵), soit et surtout moyennant le trafic de perfectionnement actif (TPA) qui est de loin le régime le plus utilisé et représente 60 à 80% importations totales de l'UE selon les années, principalement de Tunisie, et en moindre degré d'autres pays comme le Maroc et la Turquie. Il convient de signaler que le régime normal (nation plus favorisée - NPF) n'est quasiment pas utilisé dans les échanges Euromed en raison des équivalents ad-valorem élevés qu'applique l'UE (tableau 1).

A l'exception de l'UE qui applique des taux ad valorem dépassant 50%, les tarifs de l'OMC appliqués à l'huile d'olive au niveau global sont relativement faibles, même si les tarifs consolidés (ceux qui font l'objet d'un engagement et sont difficiles à relever) sont dans certains cas plus hauts (tableau 2).

Tableau 1 : Droits de douanes applicables à l'importation (€/100 Kg).(EC, 2013b).

A partir du	1509 1010 Huile d'olive lampante	1509 1090 Vièrge et vièrge extra	1509 9000 Huile d'olive non vièrge	1510 0010 Autre	1510 0090 Huile de grignons	0709 9039 Olives fraîches	0711 2090 Olives conserve
1.7.00	122,60	124,50	134,60	110,20	160,30	13,10	13,10
Libéralisation totale pour 1509 et 1510 en faveur de l'Egypte depuis 1.7.2010, en faveur de la Palestine depuis 1.1.2012, en faveur du Maroc depuis 1.8.2012.							

⁵Un accord politique est passé en avril 2018 entre les deux parties pour augmenter le quota tunisien de 30.000 tonnes supplémentaires.

Tableau 2. Huile d'olive : Tarifs NPF consolidés et appliqués (équivalents ad valorem en %, principaux importateurs). (WTO: Consolidated Tariff Schedules Database).

	1509.10		1509.90	
	Appliqué	Consolidé	Appliqué	Consolidé
UE-27	53-72	53-72	49	49
USA	1	1	1	1
Australie	0	0	0	0
Brésil	10	35	10	35
Canada	0	0	0	0
Chine	10	10	10	10
Japon	0	0	0	0
Inde	7,5	45	7,5	40
México	0	45	0	45
Russie	10	10	10	10
Afrique du Sud	10	81	10	81
Arabie Saoudite	5	12	5	12
Corée du Sud	8	27	8	27
Suisse	0	0	0	0

Le fait que quasi la totalité des exportations des PSM entrent de facto dans l'UE sans barrières tarifaires, rend davantage de libéralisation dans la zone Euromed sans impact additionnel significatif. Toutefois, il faut remarquer que la libéralisation acquise jusqu'à présent a un impact significatif dans les PSM quoique marginal pour l'UE, en raison de l'asymétrie des échanges et la structure oligopolistique de l'industrie oléicole européenne. Cette libéralisation a provoqué en outre une externalisation accrue de la production européenne vers les PSM dont la Tunisie, ainsi que l'intensification de la concurrence internationale, de la segmentation des marchés par le prix et la qualité, et de l'innovation en matière de marketing.

Dans ce contexte, les vrais nouveaux défis en matière d'échanges commerciaux Euromed sont, à notre sens, ceux liés aux mesures non-tarifaires (MTN) - en particulier la clarification et le respect des normes internationales (problèmes de fraudes, non-conformité), les politiques de facilitation du commerce, et la rationalisation du fonctionnement de la chaîne de valeur à l'exportation. Ces différents éléments sont bien entendu étroitement interconnectés.

Les MNT affectant les importations de l'UE consistent principalement en l'ensemble des dispositifs découlant des engagements internationaux sur les normes commerciales, l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), la certification, les bonnes pratiques agricoles, la traçabilité, les normes privées de qualité appliquées par les importateurs et distributeurs en destination, et l'hétérogénéité accrue des choix des consommateurs (commerce équitable, huile biologique, etc).

Concernant la facilitation des échanges, il faut rappeler tout d'abord que les accords multilatéraux ainsi que la baisse des barrières tarifaires érodent les préférences bilatérales et potentiellement les exportations associées à ces préférences. En revanche, la facilitation du commerce (en termes de procédures, harmonisation, infrastructures, services TIC) offre un grand potentiel d'augmenter les échanges en valeur et en diversifica-

tion, ainsi que les investissements étrangers. Il est à signaler que la facilitation du commerce se mesure en termes de temps, de coûts et de documents nécessaires pour exporter un produit (Banque mondiale : Doing Business Database⁶).

A cet égard, une étude relativement récente mesurant les impacts potentiels de la facilitation du commerce dans l'espace Euromed sur les exportations des PSM (y compris la Tunisie) vers l'UE moyennant des modèles de gravité (Bourdet & Persson, 2014), conclut que relever l'efficacité des procédures d'importation et d'exportation au niveau du pays ayant les meilleures pratiques (référentiel) pourrait : i) augmenter de 115% la valeur des exportations (111% par l'amélioration des procédures d'exportation des PSM plus 4% par l'amélioration des procédures d'importation de l'UE), ii) augmenter de 60% le nombre de produits exportés (50% par l'amélioration des procédures d'exportation des PSM plus 10% par l'amélioration des procédures d'importation de l'UE). La facilitation du commerce peut ainsi générer des gains bien supérieurs aux préférences tarifaires. Il y a ainsi un vaste champ d'amélioration des procédures d'importation dans l'UE et d'exportation dans les PSM, bien que les dernières paraissent plus problématiques que les premières.

Dans cette ligne, les résultats d'une enquête récente aux importateurs européens d'huile d'olive (Mili, 2016), indiquent que les principaux obstacles à l'exportation d'huile d'olive des PSM à l'UE sont liés fondamentalement aux trois éléments évoqués ci-avant : fonctionnement et transparence de la chaîne de valeur, fiabilité des approvisionnements, procédures augmentant les coûts logistiques et de transaction (tableau 3).

Tableau 3: Barrières à l'exportation de l'huile d'olive vers l'UE (Mili, 2016).

	Maroc	Tunisie	Tuquie
Organisation déficiente de la chaîne de valeur en origine (infrastructure, transparence)	X	X	X
Forte concurrence des autres pays exportateurs	X	-	X
Désajustements de calendrier entre offre et demande	-	-	-
Taux de change de l'Euro	-	-	-
Coûts logistiques élevés (transport, conservation)	X	X	X
Coûts de transaction élevés	X	X	X

X: significatif, - : non significatif

4. Conclusions et perspectives

Les réformes successives de la PAC ont amélioré les conditions internes de l'oléiculture européenne ainsi que sa conformité aux règles internationales, notamment celles de l'OMC. Toutefois, beaucoup reste encore à entreprendre pour atteindre une réduction significative des distorsions et une cohérence politique sur le marché international de l'huile d'olive. Prospectivement, les évaluations d'impact périodiques de la dernière réforme de la PAC constituent des occasions pour introduire des amendements. Les idées existantes à cet égard gravitent inter alia autour de la possibilité d'application totale ou partielle d'une équivalence du verdissement aux cultures permanentes y compris l'olivier (quête de davantage de légitimité des aides publiques). Ultérieurement, pour les réformes post 2020, d'autres facteurs vont certainement peser : la pression accrue sur le montant des aides (prochain Cadre financier multi-annuel, Brexit), l'évolution du marché mondial (prix, volatilité, aléas climatiques), les négociations de l'OMC (faiblesse du statut des aides dans la boîte

⁶Il est à noter que cette base de données provenant d'enquêtes administrées à plus de 13.000 experts dans 190 pays (World Bank, 2018) est la plus complète dans ce domaine; toutefois elle ne différencie pas clairement entre produits et tailles d'entreprise.

verte) et des accords régionaux (e.g. l'accord de libre-échange complet et approfondi –ALECA- avec la Tunisie), ainsi que les impératifs accrus de durabilité (climat, énergie, eau, biodiversité). Certaines propositions soulignent la nécessité d'abandonner les paiements directs aux producteurs au profit d'un soutien aux systèmes d'innovation susceptibles d'améliorer la productivité et la durabilité agricoles (OECD, 2016), tandis que d'autres suggèrent l'allocation des aides directes par personne au lieu de par hectare afin de contrer la sortie de main-d'œuvre du secteur agricole en Europe (Vogelzanget al., 2016).

Pour les politiques commerciales, le débat sur la libéralisation doit évoluer vers de nouvelles options portant notamment sur les MNT, la facilitation des échanges et la rationalisation et le repositionnement international de la chaîne de valeur oléicole. Ces aspects ouvrent un champ d'action public et privé prometteur pour une meilleure intégration commerciale et davantage de gains économiques au secteur oléicole pour la Tunisie et dans l'ensemble de la zone Euromed.

Dans ce contexte, il serait nécessaire que les pays concernés parviennent à une vision commune à propos du rôle des politiques agricoles et commerciales dans le futur. La convergence politique n'est ni un luxe ni un objectif *per se*. Elle dépendra en grande partie de la capacité des pays de profiter des nouvelles opportunités offertes par le marché international, ainsi que des possibilités de coopération entre les parties impliquées. A cet égard, le rôle des organisations intergouvernementales s'occupant du secteur oléicole, notamment le Conseil Oléicole International, devrait être renforcé comme forum multilatéral de négociation et de coordination concernant les normes commerciales, les paramètres de qualité, les dénominations, l'information statistique, la promotion et même le contrôle des fraudes et la prévention des distorsions commerciales. L'adhésion de nouveaux pays importants sur le marché mondial de l'huile d'olive renforcerait la position de cette organisation. L'objectif ultime serait l'intégration cohérente des intérêts des pays producteurs et consommateurs, ainsi que la co-crédation de solutions durables aux défis posés.

Références

Das, S. (2016). *Food Security Amendments to the WTO Green Box: A Critical Re-Examination*. *Journal of World Trade*, 50 (6): 1111–1132.

European Commission (2012). *Economic analysis of the olive sector*. European Commission, Directorate-General for Agriculture and Rural Development. Brussels.

European Commission (2013a). *Overview of CAP Reform 2014-2020. Agricultural Policy Perspectives Brief n° 5, December 2013*. European Commission, DG Agriculture and Rural Development, Bruxelles.

European Commission (2013b). *Olive Oil Statistics*. DG Agri, Brussels.

Hepburn, J. and Bellmann, C. (2014). *The Future of Green Box Measures*, in Meléndez-Ortiz R., Bellmann C. and Hepburn J. (ed.) *Tackling Agriculture in the Post-Bali Context - A Collection of Short Essays*. International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), Geneva, 167-180.

Josling, T. (1974). *Agricultural policies in developed countries: a review*. *Journal of Agricultural Economics*, 25 (3): 229-264.

Mili S. (2016). *Value Chain Dynamics of Agri-Food Exports from Southern Mediterranean to the European Union: End-Market Perspective*. *International Journal on Food System Dynamics*, 7 (4): 311-327.

Mili, S., Júdez, L. and de Andrés, R. (2017). *Investigating the impacts of EU CAP reform 2014-20 and developments in sustainable olive farming systems*. *New Medit*, 16 (3): 2-10.

OECD (2010). *OECD's Producer Support Estimate and Related Indicators of Agricultural Support. Concepts, Calculations, Interpretation and Use*. OECD, Paris.

OECD (2016). *OECD Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2016*. OECD, Paris.

Persson, M. and Bourdet, Y. (2014). *Expanding and Diversifying South Mediterranean Exports through Trade facilitation*. *Development Policy Review*, 32 (6): 675-699.

Persson, M. and Wilhelmsson, F. (2007). *Assessing the Effects of EU Trade Preferences for Developing Countries*. In Y. Bourdet, J. Gullstrand and K. Olofsdotter (eds.): *The European Union and Developing Countries: Trade, Aid and Growth in an Integrating World*. Edward Elgar, Cheltenham.

Vogelzang T., Berkhout P., van Doorn A., Jongeneel R., Poppe K., Smit B. and Terluin I. (2016). *'Hacking the CAP'. Options to redesign the European agricultural policy after 2020*. LEI-report 2016-009, april 2016, Wageningen.

World Bank (2018). *Doing Business 2018. Reforming to Create Jobs*. BM, Washington DC.

Les comptes rendus

Atelier d'échanges sur les politiques de soutien au secteur agricole en Tunisie, en Egypte, en Turquie et en Europe. Ramada Plaza Gammarth-29 Mars

Dans le cadre du Programme d'appui à l'initiative ENPARD en Tunisie, le CIHEAM, avec l'appui de la DGEDA, a organisé le 29 mars un atelier d'échanges sur les politiques de soutien au secteur agricole en Tunisie, en Egypte, en Turquie et en Europe à Tunis. Cet atelier qui a rassemblé un ensemble de représentants des Ministères concernés à l'instar des ministères de l'agriculture et du commerce, des organisations de producteurs et du secteur privé, a permis de débattre des politiques de soutien mises en œuvre dans le secteur agricole des pays représentés.

La partie Tunisienne, représentée par l'expert national chargé de l'élaboration de l'étude ENPARD en cours sur le soutien agricole, a présenté un premier panorama des soutiens à l'agriculture. L'intervenant a montré que les investissements dans le secteur ont tendance à diminuer alors que le système de crédit agricole reste complexe et peu efficace.

Après avoir présenté brièvement la méthode d'estimation du soutien aux producteurs (ESP) développée par l'OCDE, l'intervenant a indiqué que le niveau de soutien des prix de marché en Tunisie est relativement élevé et proche du niveau des compensations accordées aux produits de base. Cependant, lors des débats, il a été souligné que le soutien des prix de marché n'impliquent pas que les prix garantis aux producteurs permettent une juste rémunération

voire la rentabilité de leur production. D'après l'expert, les paiements directs aux producteurs ont stagné aux alentours de 160 millions de dinars en 2015. Il s'agit des dépenses budgétaires de l'Etat en faveur des agriculteurs, hors des soutiens aux services d'intérêt général à l'agriculture, tels que les subventions à l'investissement et autres paiements directs. Leur part relative dans le budget alloué par l'Etat au secteur agricole a tendance à diminuer depuis 2008 et ne représente plus en 2015, que 13% des dépenses publiques pour ce secteur. Enfin, les mesures de soutien aux services d'intérêt général (recherche et développement, enseignement agricole, services d'inspection, infrastructures, commercialisation et promotion, stockages public...) n'ont représenté que 159 millions de dinars en 2015. Ces dépenses, essentiellement concentrées sur les infrastructures, ont diminué de 22% depuis 2008 et ne représentent plus en 2015 que 13% du budget agricole contre 29% en 2008, ce qui peut être considéré comme une situation alarmante.

La partie égyptienne, a ensuite présenté la politique de soutien mise en œuvre en Egypte dans un contexte évidemment très différents de la Tunisie. Dans le cas égyptien, la politique agricole menée par le pays lui a permis depuis les années 1980 d'augmenter sensiblement sa production. Le plan de bonification des

terres agricoles 2010-2017 a ainsi permis d'augmenter de 1,3 million d'hectares les surfaces cultivées et d'améliorer l'approvisionnement des populations. Un volume financier très important devait être investi sur cette période dont 46% à la charge de l'Etat. En Turquie, l'agriculture est également un secteur important en termes d'emplois, de création de richesses et d'échanges. Au début de l'année 2000 dans le cadre de la mise en œuvre de réforme de l'agriculture, la politique de soutien agricole a innové en intégrant des aides directes aux revenus, cependant ces soutiens ont été réduits puis définitivement supprimés en 2008. Aujourd'hui, il existe des soutiens par les prix accompagnés d'une protection élevée, pour les céréales, le tabac et la betterave à sucre. La Turquie accorde également des paiements compensatoires pour les produits dont l'offre intérieure est insuffisante à l'instar des producteurs d'oléagineux, d'huile d'olive, de coton, des céréales, de riz, des légumineuses et de thé tandis que les producteurs de noisettes perçoivent des paiements calculés sur la base de la surface de leur exploitation. Des paiements analogues sont accordés pour les cultures

fourragères, l'agriculture biologique, les semences certifiées et l'utilisation des engrais et de carburants. Depuis 2017 la Turquie a mis en place un « programme de soutien par bassin », qui différencie les cultures ouvrant droit à ces paiements compensatoires selon les bassins agricoles. Il existe également des subventions à l'utilisation d'intrant via des bonifications d'intérêts, des primes et des paiements destinés à améliorer les races animales et à accroître la capacité de production des exploitations ainsi qu'un dispositif de subvention à l'assurance agricole.

Enfin, la présentation du soutien au secteur agricole dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union européenne a mis l'accent sur l'importance du soutien accordé par l'Europe à son agriculture, puisque le budget alloué à ce secteur a représenté 58 milliards d'euros en 2016, soit environ 36% du budget total de l'UE, mais moins de 0,5% du PIB des pays membres.

La PAC est aujourd'hui plus complexe, elle répond au cadre fixé par l'accord agricole de l'OMC, cependant elle reste inégalitaire dans la répartition des aides entre Etats membres, régions et producteurs.

Elaboré par :

Jean-Pierre ROLLAND, ENPARD

Aloui Nizar, ONAGRI

L'agriculture dans le cadre des négociations ALECA entre l'UE et la Tunisie, « Pour une agriculture durable et résiliente, écologiquement intensive et ancrée dans les territoires »

Une table ronde s'est tenue à Tunis le 10 avril 2018 sur le thème : L'agriculture dans le cadre des négociations ALECA entre l'UE et la Tunisie, « Pour une agriculture durable et résiliente, écologiquement intensive et ancrée dans les territoires ». Organisée conjointement par Konrad Adenauer Stiftung (KAS), le Mediterranean Development Initiative (MDI) et le Syndicat des Agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI), la table ronde a connu la participation de plusieurs intervenants aussi bien Tunisiens qu'étrangers. Elle vise plus particulièrement à mettre en lumière la spécificité intrinsèque de l'agriculture tunisienne (atouts et faiblesses) et sa disposition à s'ouvrir au marché européen tout en tenant compte de la forte asymétrie qui existe entre l'agriculture tunisienne et européenne et l'impact d'une telle ouverture sur la stabilité du secteur. Plusieurs points ont été évoqués dans cette table ronde, dont l'expérience de la Roumanie présentée par l'ancien commissaire européen à l'agriculture et au développement rural Mr Dacian Cioloș qui a mis l'accent sur l'importance de l'implication de toutes les parties prenantes y compris la

société civile dans des discussions sur les négociations avec l'UE. Selon lui la Tunisie devra assumer certaines réformes économiques avec ou sans ALECA afin de suivre les changements et les évolutions que connaît le monde. Par ailleurs, une évaluation quantitative de la perception qu'ont nos agriculteurs de l'ALECA présentée lors de la séance a montré que la majorité des exploitants tunisiens ne connaissent pas l'ALECA.

D'autres intervenants ont présenté l'historique des accords de la Tunisie avec l'UE, les défis et les perspectives de tels accords et les moyens permettent de valoriser notre agriculture et de repérer les produits niches afin de consolider et de diversifier les parts de marché des produits tunisiens.

Il ressort de cette table ronde que le statu quo n'est pas une solution viable, que l'agriculture tunisienne doit être modernisée, indépendamment de l'ALECA, pour assurer son rôle économique, social et environnemental tout en préservant les ressources du pays et en garantissant la protection de la petite agriculture et de la population rurale à faible revenu.

*Elaboré par Yosra DOUIRI
Observatoire National de l'Agriculture*

Valorisation des eaux d'irrigation par « Electromagnétisme et Magnétisme », 08 Mai 2018, Cité des Sciences

Un atelier s'est tenu à Tunis (Cité des Sciences) le 08 Mai 2018 sur le thème : « Valorisation des eaux d'irrigation par « Electromagnétisme et Magnétisme ». Organisé par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, l'atelier a pour objectif d'exposer les bienfaits du traitement électromagnétique-magnétique de l'eau, technique qui est de plus en plus employée pour atténuer l'effet des sels contenus dans les eaux d'irrigation sur les plantes et sur le sol. Plusieurs points ont été évoqués dans cet atelier, dont la présentation générale des technologies « Electromagnétisme » et « Magnétisme », la présentation des acquis de la recherche en Tunisie sur l'électromagnétisme ainsi que des témoignages d'exploitants agricoles pratiquant cette technique et la présentation des équipements par des fournisseurs ainsi que le cadre réglementaire régissant cette technique. Il ressort de cet atelier que les travaux de recherche effectués confirment les effets bénéfiques

de l'irrigation des cultures avec de l'eau magnétisée ou électro magnétisée sur les sols et sur les plantes. En effet, au niveau du sol cette technique a permis une diminution de la salinité et une augmentation du lessivage des sels, au niveau des plantes elle a permis une amélioration de la croissance de la surface foliaire et du volume racinaire, une augmentation du rendement et une amélioration de la qualité des fruits. Ces effets dépendent du sol (texture et richesse en éléments nutritifs), de la plante (espèce, variété, provenance et les semences) et de l'eau (composition chimique et gestion de l'eau). Selon les différents travaux de recherche effectués, le traitement physique de l'eau par la technique d'« Electromagnétisme » constitue une alternative pour gérer la salinité dans le cas d'utilisation de l'eau saumâtre pour l'irrigation. Néanmoins elle est déconseillée pour les sols lourds (sols argileux) vu le risque de bouchage des goutteurs dans le cas d'irrigation goutte à goutte.

*Elaboré par NOURA Ferjani
Observatoire National de l'Agriculture*

Economie et Valorisation des Eaux : Gouvernance et Options Techniques, 10 Mai 2018, Gammarth

Un atelier organisé par l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles s'est tenu à Gammarth le 10 Mai 2018 sur le thème : «Economie et Valorisation des Eaux : Gouvernance et Options Techniques». Cet atelier a pour objectif l'échange et le partage d'expériences et de résultats de recherches dans le domaine de l'économie et de la valorisation de l'eau dans le secteur agricole. Il vise particulièrement à présenter et discuter des options politiques, institutionnelles et techniques en relation avec la gouvernance de l'eau, l'agriculture de conservation et les travaux de Conservation des Eaux et des Sols, la gestion de l'eau à la parcelle, le potentiel de l'agriculture biosaline au Sud du pays et l'utilisation des eaux non conventionnelles, salées et usées comme alternative à l'utilisation des eaux conventionnelles. Il ressort de cet atelier qu'en Tunisie les ressources en eaux sont rares et sont exposées à de nombreuses difficultés notamment l'effet du changement climatique et la fréquence des sécheresses et des inondations, une demande accrue de l'eau dans tous les secteurs et une exploitation excessive de certaines nappes phréatiques et une salinité élevée. De ce fait la Tunisie a opté pour la gestion durable des ressources en eau qui couvre toutes les dimensions techniques, économiques, sociales, environnementales, culturelles, juridiques, institutionnelles et financières.

Lors de cet atelier l'analyse conceptuelle et critique de la structure de gouvernance du secteur de l'eau a montré que la Tunisie aura besoin d'une meilleure coordination des politiques nationales qui sont directement et indirectement liées à la ressource en eau. En plus, le feedback entre les niveaux de gouvernance (le niveau national, le niveau stratégique et le niveau local) doit être aussi amélioré afin de garantir une plus grande flexibilité dans la prise de décision et améliorer la capacité d'adaptation des institutions de l'eau en Tunisie. Par ailleurs, les résultats de recherches ont montré que l'orientation vers l'agro-écologie au dépend de l'agriculture conventionnelle constitue une technique pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer l'impact des gaz à effet de serre. Il s'agit de la fusion entre l'agronomie et l'écologie, reposant sur l'agriculture de conservation

basée sur le semis direct, l'agroforesterie, l'agriculture organique et la fertilisation verte. En outre, face à la rareté des ressources en eaux en Tunisie et pour une meilleure valorisation de l'eau d'irrigation, l'économie de l'eau d'irrigation à l'échelle de la parcelle agricole est considérée parmi les alternatives pertinentes. Elle est basée sur le développement des stratégies innovantes de gestion de l'irrigation dans un contexte d'une ressource limitée en quantité et en qualité. Par ailleurs, dans un contexte de pénurie d'eau en Tunisie, la réutilisation des eaux usées traitées (EUT) en agriculture permet l'économie des ressources en eaux conventionnelles. Néanmoins, le niveau de la réutilisation agricole des EUT est relativement faible par rapport au potentiel. La quantité des EUT annuellement ne représente que 17% du volume total disponible. Ceci est dû à plusieurs causes dont principalement la qualité de EUT, le déséquilibre entre les besoins saisonniers de l'agriculture et la disponibilité constante des EUT, la réticence des agriculteurs et la restriction culturelle imposée par la législation en vigueur. Les travaux de recherches présentés ont abordé également la problématique de salinité des sols et des eaux en Tunisie. Ils préconisent l'utilisation raisonnée des ressources hydriques alternatives, dont les eaux saumâtres. En effet, la durabilité de la production sous contrainte saline peut être atteinte par plusieurs mesures innovantes ayant pour objectifs la diversification des cultures, l'amélioration génétique, l'optimisation de l'irrigation et l'amélioration de la fertilité du sol. Il ressort également des travaux de recherches effectués que les ouvrages hydro-agricoles (lac collinaire, cuvette et jesser) améliorent considérablement les conditions de production en pluvial. En effet, ces aménagements intègrent à la fois le rôle de protection et de valorisation des ressources en eaux. Ils constituent un outil de préservation du patrimoine de production, de conservation du paysage agricole et d'instauration de la durabilité du système pluvial. Ainsi, la considération systématique de ces ouvrages dans les plans d'aménagement et les stratégies de gestion adaptative de l'eau s'avère d'une importance capitale.

*Elaboré par NOURA Ferjani
Observatoire National de l'Agriculture*

Les rendez-vous

Cette rubrique vous présente les événements programmés au cours des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

EXPODRONICA <i>Salon des applications civiles des drones</i>	annuel	Madrid (Espagne) > Madrid	04.07 - 05.07 2018
INDO LIVESTOCK <i>Salon international de l'élevage et de l'alimentation animale</i>	annuel	Jakarta (Indonésie) > Jakarta International Expo (JIExpo)	04.07 - 06.07 2018
LANDSSKUET - NATIONAL AGRICULTURAL SHOW <i>Le grand salon de l'agriculture d'Europe du nord</i>	annuel	Herning (Danemark) > Exhibition Centre Herning	05.07 - 07.07 2018
AGROFOOD NIGERIA <i>Salon international de l'alimentation et des technologies agricoles au Nigéria</i>	annuel	Lagos (Nigeria) > The Landmark Events Centre	10.07 - 12.07 2018
AGRIWORKS POTCHEFSTROOM <i>Foire agricole.</i>	annuel	Potchefstroom (Afrique du Sud) > The Trim Park	26.07 - 28.07 2018
FOIRE DE LIBRAMONT ...	annuel	Libramont-Chevigny (Belgique) > Libramont Exhibition & Congress - LEC	27.07 - 31.07 2018
ASIA SUSTAINABLE PALM OIL SUMMIT <i>Congrès sur l'huile de palme</i>	annuel	NusaDua (Bali) (Indonésie) > Pullman Bali Legian Beach	30.07 - 31.07 2018
FACIM <i>Foire agro-commerciale et industrielle</i>	annuel	Maputo (Mozambique) > FACIM - Feira Agro-Pecuaria, Comercial and Industrial de Mocambique	août 2018 (?)
FIERA DI U TURISMU CAMPAGNOLU <i>Foire artisanale et agricole - Tourisme campagnard</i>	annuel	Filitosa (France) > Filitosa	04.08 - 05.08 2018
MINNESOTA FARMFEST <i>Salon régional de l'agriculture</i>	annuel	Redwood Falls, MN (USA) > Redwood Falls, MN	07.08 - 09.08 2018
CXIAF <i>Salon international chinois (Xinjiang) de l'agriculture</i>	annuel	Ürümqi (Chine) > Xinjiang International Convention & Exhibition Centre	08.08 - 09.08 2018
AGROKOMPLEX <i>Salon international de l'agriculture et de l'agro-alimentaire</i>	annuel	Nitra (Slovaquie) > Agrokomplex Nitra	16.08 - 19.08 2018
AGRORUS <i>Salon général de l'agriculture</i>	annuel	Saint Petersburg (Russie) > ExpoForum Convention and Exhibition Centre	18.08 - 26.08 2018
ROLTECHNIKA <i>Salon de l'agriculture</i>	annuel	Wilkowice (Pologne) > Wilkowice	18.08 - 19.08 2018
EXPO-CHAMPS <i>Salon de l'agriculture en pleins champs</i>	annuel	Saint-Liboire (Canada) > Saint-Liboire	28.08 - 30.08 2018
GRAINTECH INDIA <i>Salon international dédié au grain, aux céréales, aux épices, à l'huile, aux graines, semences</i>	annuel	Bangalore (Inde) > Bangalore International Exhibition Centre (BIEC)	31.08 - 02.09 2018
AGRITECH INDIA <i>Salon international de l'agriculture, des produits frais, de la volaille</i>	annuel	Bangalore (Inde) > Bangalore International Exhibition Centre (BIEC)	31.08 - 02.09 2018

Les parus de l'ONAGRI au cours du deuxième trimestre de l'année 2018

- ONAGRI Vigilance : Trois numéros (avril, mai, juin)
- Document de travail N°6 : Une lecture des principales tendances des investissements agricoles privés en Tunisie durant la dernière décennie.
- Note d'analyse : Aperçu sur la volatilité des prix des intrants agricoles en Tunisie (mai 2018)
- تقييم الوضع الخاص بتطور قطاع الزراعات الحقلية و مساهمته في تغطية الحاجيات الغذائية لقطيع المجترات
- Note d'analyse : Mécanisme de la filière céréalière, rôles et parts du secteur privé
- Notes de veille sur le « Suivi du marché mondial de l'huile d'olive » (mars 2018, avril 2018)
- La Balance alimentaire à fin mars 2018 (avril 2018)
- La Balance alimentaire à fin avril 2018 (mai 2018)
- La Balance alimentaire à fin mai 2018 (juin 2018)
- Notes sur l'Evolution des prix internationaux des céréales et du Soja (courant mars 2018 et avril 2018)
- Document sur la sécurité alimentaire et le développement des exportations (juin 2018)
- Rapport sur les investissements agricoles approuvés à fin mars 2018 (avril 2018)
- Le Tableau de Bord de l'ONAGRI du premier trimestre 2018 (mai 2018)
- Notes sur le Suivi des exportations des agrumes : Bilan des exportations d'agrumes lors de la campagne 2017-2018 (avril 2018)
- Actualisation des données sur les filières
- Flash sur la filière avicole (mars-avril-mai 2018)
- Rapports bimensuels sur les mercuriales et approvisionnements du marché de gros de Bir El Kasaa (cinq rapports)
- Notes quotidiennes sur l'approvisionnement et les prix du marché de gros de Bir El Kasaa

Afin d'améliorer notre service, n'hésitez pas à nous faire parvenir tous vos commentaires et suggestions par email :

onagri@iresa.agrinet.tn.

Nous nous engageons à vous répondre dans une semaine au maximum.

Vous pouvez aussi nous envoyer un email pour recevoir l'ensemble de nos publications par email.



Observatoire National de l'Agriculture



30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis

Site Web: <http://www.onagri.tn>

Téléphone (+216) 71 801 055/478

Télécopie : (+216) 71 785 127

E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn



ISSN 2382-2953